

Révision : Juillet 2021

Pays bénéficiaires de l'APD

Knowledge Sharing Program (KSP) 2023/24

Consignes pour le dépôt des candidatures de projet

- *Ce document décrit les consignes à suivre pour candidater au Knowledge Sharing Program (KSP), organisé sous la direction du Ministère de l'Économie et des Finances (République de Corée)*
- *Veillez soumettre la **candidature de votre projet**, la **liste des priorités** et une **lettre officielle de votre ministère coordonnant l'APD** à l'Ambassade de la République de Corée, avant le **15 octobre 2021**.*
- Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur le site internet du KSP : <http://www.ksp.go.kr>.

Ministère de l'Économie et des Finances
République de Corée

Sommaire

Partie I. Présentation du KSP	3
Partie II. Candidater au KSP	6
Annexe 1. Procédures du Projet.....	8
Annexe 2. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD	11

Partie I. Présentation du KSP

1. Origines du programme

Le partage des connaissances s'est imposé comme un composant fondamental de la coopération au développement dans les années 1990, ayant été démontré qu'il permettait d'améliorer concrètement les politiques et les capacités institutionnelles des pays demandeurs d'une aide publique au développement (APD). Un grand nombre d'acteurs, allant des pays développés ou en développement jusqu'à des organisations internationales comme l'OCDE ou la Banque mondiale, ont reconnu le partage des connaissances comme étant un moyen efficace d'approfondir notre compréhension mutuelle et de créer des partenariats horizontaux.

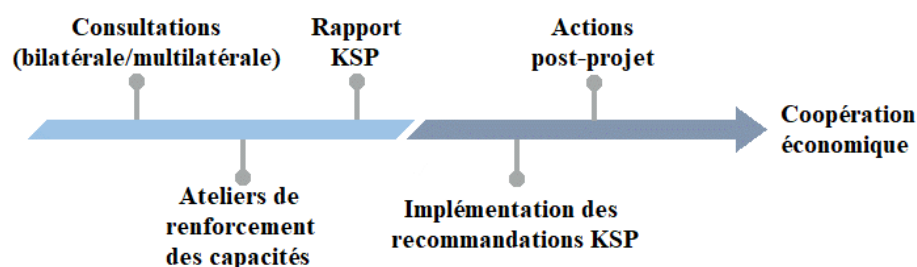
La Corée a réussi sa transition de pays bénéficiaire de l'APD au statut de pays donateur. Le Ministère de l'Économie et des Finances de Corée (ci-après sous son acronyme anglophone, le MOEF) a donc lancé en 2004 son Programme de partage des connaissance (en anglais, Knowledge Sharing Program, KSP) dans le but de mettre à profit cette expérience unique pour aider les pays avec lesquels la Corée souhaite nouer un partenariat. Le KSP a donc été créé sous la forme d'un programme de consultation visant à soutenir les efforts publics dans leurs stratégies de développement socio-économique.

Grâce à une analyse complète et détaillée des défis auxquels les pays partenaires sont confrontés, le programme émet des recommandations concrètes et suggère un certain nombre de solutions qui font écho aux expériences similaires rencontrées auparavant par la Corée. Il offre également des possibilités de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles.

Depuis sa création, ce sont près de 600 projets couvrants plus de 1 300 sujets qui ont ainsi été mis en œuvre dans plus de 80 pays des quatre coins du monde.

2. Objectifs

- (1) Optimiser l'environnement politique des pays partenaires en renforçant les structures, les mécanismes, les systèmes et les capacités aux niveaux institutionnel, organisationnel et individuel
- (2) Encourager la mise en place et le déploiement de projets/programmes nationaux et internationaux de développement socio-économique dont l'efficacité a été prouvée
- (3) Établir des bases solides d'une collaboration économique qui bénéficie aux deux pays



3. Structure

Le MOEF, ministère de tutelle du KSP, supervise l'ensemble des projets par l'intermédiaire d'agences tierces qui ont la charge de leur mise en œuvre. Au nombre de celles-ci figurent le Korea Development Institute (KDI), la Korea Eximbank (KEXIM) ou encore la Korea Trade-Investment Promotion Agency (KOTRA).

4. Préparation

4.1. Domaines concernés

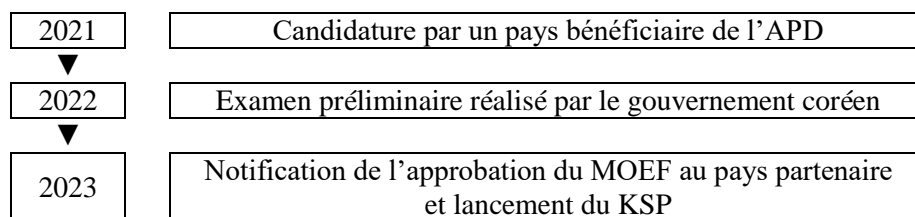
Le KSP soutient les projets relevant des domaines suivants, dans lesquels la Corée bénéficie d'une solide expertise :

- Planification du développement économique
- Politiques macro-financières
- Politiques industrielles et commerciales
- Science et technologies
- Développement territorial
- Développement rural
- Culture, sport et tourisme
- Finances publiques
- Administration publique
- Développement des ressources humaines
- Santé et protection sociale
- Marché du travail
- Environnement

Pour ce qui des candidatures pour le KSP 2022/23, le MOEF examinera favorablement les projets mettant en avant les économies, les infrastructures ou les systèmes numériques et à faible émissions de carbone, ainsi que les systèmes de santé résilients. Ce sont là des priorités qui vont dans le sens des objectifs nationaux définis par le Korean New Deal, qui cherchent à soutenir une transformation verte et numérique et un système de sécurité social plus solide.

4.2. Calendrier

Les projets d'APD déposés en 2021 et approuvés par le MOEF seront implémentés en 2023. L'intervalle entre le dépôt d'une candidature et sa mise en œuvre dépend de l'examen préliminaire que le gouvernement coréen réalise systématiquement pour l'ensemble des projets d'APD.



Des exceptions peuvent être faites, sous condition de demande du pays partenaire et d'approbation du gouvernement coréen, si le projet est jugé hautement urgent et important. Dans un tel cas, le projet peut être mis en œuvre dès l'année suivant sa candidature.

4.3. Coûts

Le gouvernement coréen prend en charge les coûts engendrés pour les pays figurant comme bénéficiaires de l'APD sur la liste du CAD de l'OCDE (Annexe 2). Les pays partenaires peuvent cependant avoir à leur charge certaines dépenses en nature, comme par exemple la prise en charge des lieux de réunion.

5. Mise en œuvre

Le KSP est un programme de consultation d'une durée d'un an, dont la mise en œuvre s'étale sur deux années calendaires (autrement dit, le KSP 2023-24 commencera en 2023 et se terminera en 2024). Entre 30 et 40 projets bilatéraux sont implémentés chaque année avec près de 20 pays partenaires.

5.1. Consultants

Une fois que la portée d'un projet a été déterminée suite aux discussions préliminaires qui ont lieu entre l'agence responsable et le pays partenaire, l'agence en question met sur pieds deux entités : (1) une équipe d'experts coréens qui sera en charge de la mise en œuvre du projet, en collaboration étroite avec ses interlocuteurs au sein de l'IO et du pays partenaire, et (2) des consultants locaux possédant l'expertise et les connaissances appropriées relatives au sujet et au pays concernés.

5.2. Étapes

Les principales étapes de la réalisation du projet sont les suivantes (voir l'Annexe 1 pour plus de détails) :

- 1) Discussions préliminaires
(Nécessaires pour la préparation d'une feuille de route conceptuelle et des termes de références relatifs au projet, qui permettront le recrutement des consultants KSP)
- 2) Lancement du séminaire et des réunions de haut-niveau
- 3) Séminaire sur les politiques KSP et étude détaillée
- 4) Ateliers du rapport intermédiaire et des professionnels politiques
- 5) Atelier du rapport final et dialogue avec les responsables politiques

5.3. Rapport KSP

Les recommandations et les solutions émises par l'étude conjointe seront organisées et présentées sous la forme d'un rapport final, rédigé en anglais (le texte peut aussi être rendu disponible dans la langue locale à la demande du pays partenaire).

Partie II. Candidater au KSP

1. Rédaction de la candidature

Les institutions gouvernementales (ministères, agences publiques, etc.) souhaitant candidater au KSP doivent remplir le formulaire de candidature de projet (*Formulaire 2*).

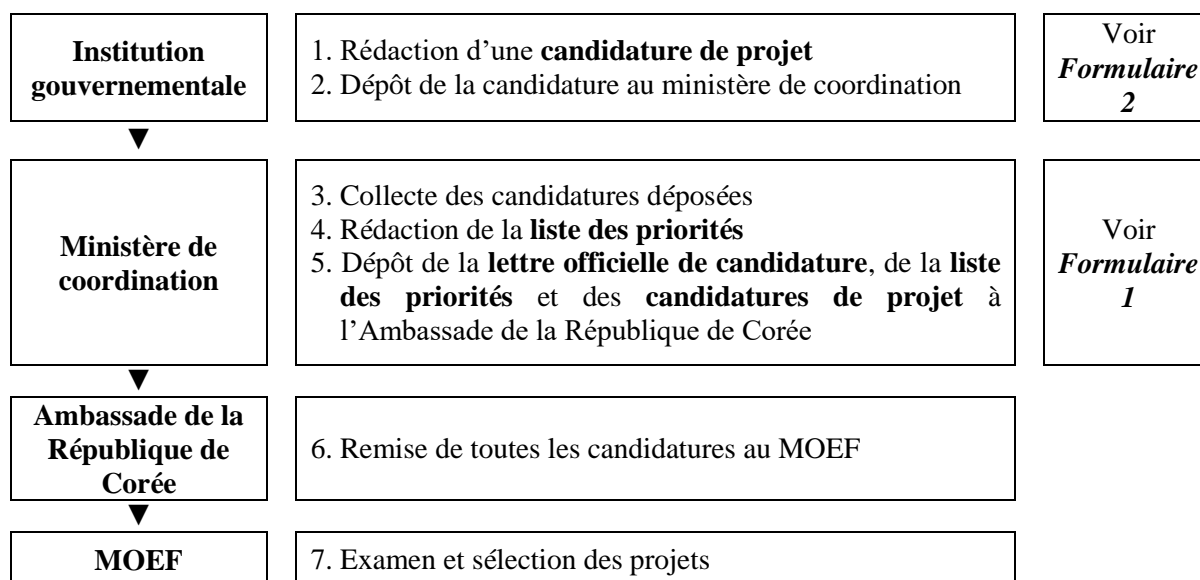
Dans cette candidature, il est important de démontrer que le projet proposé est :

- conforme aux objectifs du KSP ¹
- cohérent avec les projets/stratégies et les priorités du développement national
- pertinent avec les domaines dans lesquels la Corée possède des avantages comparatifs
- complémentaire des autres efforts de coopération au développement
- exprimé d'une façon claire et détaillée (avec une attention particulière portée sur les raisons de la nécessité du projet, sur les actions proposées et les plans élaborés à partir des résultats attendus)

Voici quelques exemples de projet qui ne sont pas éligibles :

- Les projets déposés par une organisation privée
- Les projets fournissant une aide humanitaire
- Les projets finançant la construction d'infrastructures physiques ²
- Les projets commerciaux ou à but lucratif
- Les projets dans le domaine de la défense, de la religion, etc.

2. Dépôt de la candidature



¹ Les projets KSP passés sont venus soutenir les efforts de développement politique et institutionnel au niveau national et infra-national, la mise en œuvre de projets à grande échelle et l'adoption de systèmes logiciels, au moyen d'études de préféabilité et de stratégies de développement du secteur privé.

² Les projets destinés à préparer un pays partenaire à candidater aux différents programmes de financement du développement coréens (EDCF, EDPF, Export Finance) et/ou à ses différents programmes d'APD (KOICA, etc.) peuvent être éligibles au titre du KSP.

(1) Institution gouvernementale → Ministère de coordination

Un ministère et une organisation affiliée au gouvernement souhaitant candidater au KSP dépose une ou plusieurs candidatures de projet (Formulaire 2) au ministère de coordination. Les candidatures qui ne sont pas déposées au ministère de coordination ne seront pas examinées par le MOEF.

Remarque : Le ministère de coordination fait ici référence à l'institution responsable de l'APD ou de la coopération économique/internationale au sein du pays partenaire. Si le ministère de coordination est ambigu, merci de prendre contact avec l'Ambassade de la République de Corée.

(2) Ministère de coordination → Ambassade de Corée

Après avoir collecté les candidatures auprès des institutions gouvernementales, le ministère de coordination rédige une liste des priorités (Formulaire 1). Le MOEF s'y reportera pour évaluer les priorités politiques du pays partenaire.

Le ministère de coordination envoie ensuite à l'Ambassade de la République de Corée une lettre officielle de demande de soutien au KSP, en y associant la liste des priorités et les candidatures de projet. Le dossier doit inclure les documents suivants pour être examiné par le MOEF :

- (1) La lettre officielle de candidature
- (2) La liste des priorités
- (3) Les candidatures de projet, rangées par ordre de priorité

Note : Veuillez ordonner les documents dans l'ordre précis ci-dessus.

Si le ministère de coordination souhaite présenter ultérieurement des candidatures supplémentaires, le dossier doit inclure (1) une nouvelle lettre officielle de demande de soutien, (2) une liste des priorités mise à jour, et (3) les candidatures additionnelles. Celles déjà déposées n'ont pas besoin d'être soumises à nouveau.

(3) Ambassade de Corée → MOEF

L'ensemble des candidatures déposées à l'Ambassade de Corée sont transférées au MOEF.

Note : Si les projets sont approuvés, le MOEF en informera le ministère de coordination avec une lettre officielle d'ici à début 2023.

Annexe 1. Procédures du Projet

1. Cycle de Projet

(1) Réunion Préliminaire

Objectifs

- Identifier les défis de développement et les priorités politiques du pays partenaire
- Préciser les thèmes et la portée de la recherche via des réunions et des entretiens
- Identifier les organisations homologues et établir un canal de communication
- Présenter le KSP et ses produits / résultats escomptés

Activités

- L'équipe de gestion de projet coréenne communique avec le pays partenaire via des visites, des vidéoconférences, des courriers électroniques, etc.
- L'équipe de gestion de projet coréenne restreint la portée du sujet de consultation avant de recruter des experts compétents

(2) Séminaire de lancement du projet et réunion de haut niveau (dans le pays partenaire)

Objectifs

- Lancer officiellement le KSP dans le pays partenaire
- Discuter et identifier des thèmes de recherche avec des représentants de haut niveau et des fonctionnaires des ministères / autorités concernés
- Identifier les consultants locaux

Activités

- Des experts coréens se rendront dans le pays partenaire afin de collecter des données et des informations pertinentes et de finaliser les thèmes de recherche en organisant des entretiens et des visites aux organismes concernés
- L'organisme homologue le mieux adéquat sera sélectionné pour mener le KSP
- Des experts appropriés du pays partenaire seront recrutés en tant que Consultants Locaux pour chaque thème de recherche

(3) Séminaire de politique KSP et étude approfondie (dans le pays partenaire)

Objectifs

- Collecter des informations et des données supplémentaires requises

Activités

- La délégation coréenne peut effectuer des visites aux organismes et aux sites concernés du pays partenaire afin d'acquérir une analyse approfondie sur la situation et de rencontrer des experts concernés qui partageront leur savoir sur les thèmes de recherche

(4) Atelier de Rapport Intermédiaire et Atelier pour les Praticiens des Politiques (en Corée)

Objectifs

- Inviter les Praticiens des politiques, les hauts fonctionnaires et les décideurs politiques du pays partenaire en Corée pour partager l'ébauche des recommandations politiques
- Obtenir des retours d'informations et des commentaires pour compléter et mettre à jour le rapport intermédiaire
- Acquérir une expérience et un aperçu directs en visitant des institutions pertinentes et en organisant des conférences

Activités

- Les experts du pays partenaire seront invités en Corée puis partageront leurs points de vue sur le rapport intermédiaire
- La délégation rencontrera les décideurs politiques et les experts coréens pertinents qui partageront leurs connaissances liées aux sujets de recherche sous forme de formation en matière de politique
- La délégation pourrait visiter les organisations et les sites coréens concernés, y compris les Ministères, les sites industriels, les organisations d'affaires et les entreprises afin de d'obtenir des informations sur le terrain

(5) Dialogue Politique de Haut Niveau et Atelier de Rapport Final (dans le pays partenaire)

Objectifs

- Présenter le rapport des recommandations politiques finales aux décideurs politiques de haut niveau et aux diverses parties prenantes

Activités

- Un Dialogue Politique de Haut Niveau aura lieu en présence des décideurs politiques des deux pays afin de partager les recommandations politiques finales
- Des parties prenantes et des leaders d'opinion, entre autres du gouvernement, du secteur privé, des milieux académiques, et des médias seront invités à l'Atelier de Rapport Final, où les experts coréens effectueront des présentations de leurs recommandations finales
- Des entretiens seront menés pour évaluer la pertinence et la viabilité des recommandations ainsi que pour discuter des possibilités des programmes de suivi

(6) Séminaire de Diffusion (en Corée)

Objectifs

- Partager les points principaux des recommandations du KSP avec d'autres leaders d'opinion et parties prenantes coréens

Activités

- Un Séminaire annuel de Diffusion sera organisé pour partager les résultats des recherches et les points politiques principaux de KSP mené pendant une année
- Les rapports finaux de chaque projet KSP seront distribués
- Les experts coréens et les experts locaux peuvent être invités à présenter leurs projets

2. Rôle et Responsabilités du Pays Partenaire

Sur la base d'une coopération et d'une collaboration étroites entre les partenaires, les rôles et responsabilités du pays partenaire énumérés ci-dessous sont essentiels pour la réussite du projet.

2.1. Proposer des consultants locaux qualifiés

L'organisme homologue du pays partenaire est tenu de recommander et de sélectionner des consultants locaux dans le domaine concerné par les sous-thèmes du projet. La portée des travaux pour le consultant local et les experts coréens est comme suit:

- Les consultants locaux sont tenus de (i) fournir des données et des informations pertinentes au profit d'une recherche efficace, (ii) assumer le rôle de co-auteur du rapport final sur les questions ponctuelles, et (iii) coopérer avec les experts coréens par tous les moyens possibles pour l'achèvement du rapport .
- Les experts coréens assumeront principalement des responsabilités liées aux études sur les expériences coréennes tandis que les experts locaux seront responsables des études sur les défis auxquels le pays partenaire fait face.
- Les recommandations sur les méthodes d'application des expériences coréennes pour traiter les problèmes des pays partenaires dans les domaines ciblés seront élaborées conjointement par les experts des deux pays, si possible.

2.2. Contribution en nature

Le Gouvernement Coréen pourrait envisager d'assumer l'ensemble des coûts directs résultant des activités décrites dans le Cycle du Projet ci-dessus. Pourtant, les coûts seront partagés avec l'organisme homologue pour les pays partenaires non bénéficiaires de l'APD (Aide Publique au Développement)³ et au besoin, pour les pays partenaires bénéficiaires de l'APD.

L'organisme homologue du pays partenaire est tenu d'apporter toute contribution en nature nécessaire dans la mesure de ses capacités (par exemple, fourniture de locaux, matériel informatique, interprétation, etc.) pour coordonner la visite des experts coréens dans le pays partenaire à toute étape du cycle du programme.

Les détails seront stipulés dans le Mémoire d'Entente et la Convention d'Activité entre les deux organismes homologues.

2.3. Organisation des Réunions et Préparations des Séminaires

Lors de la réalisation du cycle du projet dans le pays partenaire, l'organisme homologue est tenu:

- d'arranger des réunions avec les hauts fonctionnaires et les experts dans le domaine étudié à la demande des experts coréens; et
- d'organiser des séminaires et des ateliers, y compris les soutiens logistiques

2.4. Recommandation de la Délégation

L'organisme homologue local est chargé de formuler des recommandations et d'organiser sa délégation qui rendra visite en Corée une ou deux fois. Il en sera de même pour le Rapport Intermédiaire et l'Atelier pour les Praticiens des Politiques.

³ Veuillez vous reporter à l'annexe 2 : Liste du CAD de l'OCDE des bénéficiaires de l'APD

Annexe 2. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD Effective pour la notification des apports de 2021**

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu hors PMA (RNB par habitant <= \$1 005 en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure, hors PMA (RNB par habitant \$1 006-\$3 955 en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure, hors PMA (RNB par habitant \$3 956-\$12 235 en 2016)
Afghanistan (PFR) Angola (PRITI) Bangladesh (PRITI) Bénin (PRITI) Bhoutan1 (PRITI) Burkina Faso (PFR) Burundi (PFR) Cambodge (PRITI) Comores (PRITI) Djibouti (PRITI) Érythrée (PFR) Éthiopie (PFR) Gambie (PFR) Guinée (PFR) Guinée-Bissau (PFR) Haïti (PFR) Iles Salomon1 (PRITI) Kiribati (PRITI) République démocratique populaire lao (PRITI) Lesotho (PRITI) Libéria (PFR) Madagascar (PFR) Malawi (PFR) Mali (PFR) Mauritanie (PRITI) Mozambique (PFR) Myanmar (PRITI) Népal (PRITI) Niger (PFR) Ouganda (PFR) République centrafricaine (PFR) République démocratique du Congo (PFR) Rwanda (PFR) Sao Tomé-et-Principe1 (PRITI) Sénégal (PRITI) Sierra Leone (PFR) Somalie (PFR) Soudan (PFR) Soudan du Sud (PFR) Tanzanie (PRITI) Tchad (PFR) Timor-Leste (PRITI) Togo (PFR) Tuvalu (PRITS) Yémen (PFR) Zambie (PRITI)	République populaire démocratique de Corée Zimbabwe (PRITI)	Arménie (PRITS) Bolivie Cabo Verde Cameroun Cisjordanie et bande de Gaza Congo Côte d'Ivoire Égypte El Salvador Eswatini Géorgie (PRITS) Ghana Guatemala (PRITS) Honduras Inde Indonésie (PRITS) Jordanie (PRITS) Kenya Kirghizistan Kosovo (PRITS) Maroc Micronésie Moldova Mongolie Nicaragua Nigéria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines République arabe syrienne (PFR) Sri Lanka Tadjikistan (PFR) Tokélaou* Tunisie Ukraine Vanuatu Viet Nam	Afrique du Sud Albanie Algérie (PRITI) Antigua-et-Barbuda2 Argentine Azerbaïdjan Biélorus Belize Bosnie-Herzégovine Botswana Brésil Chine (République populaire de) Colombie Costa Rica Cuba Dominique Équateur Fidji Gabon Grenade Guinée équatoriale Guyana Iles Marshall Iran Iraq Jamaïque Kazakhstan Liban Libye Macédoine du Nord Malaisie Maldives Maurice3 (PRE) Mexique Monténégro Montserrat* Namibie Nauru3 (PRE) Niue* Palaos2 Panama2 Paraguay Pérou République dominicaine Sainte-Hélène* Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Samoa Serbie Suriname Thaïlande Tonga Turkménistan Turquie Venezuela Wallis-et-Futuna*

**Lors du réexamen triennal de la Liste en 2020, pour prendre en compte la pandémie mondiale actuelle, le CAD a décidé d'un report exceptionnel d'un an de la mise à jour de la Liste des pays éligibles à l'APD. Ainsi, il a fixé la date effective de retrait de la Liste pour les pays satisfaisant les critères pour ce retrait, ainsi que l'actualisation, au sein de la Liste, des catégories de revenu du CAD pour les pays qui ne sont pas des PMA, au 1er janvier 2022. Ces catégories seront fondées sur la dernière classification des pays en fonction de leur revenu établie par la Banque mondiale au moment de l'actualisation, c'est-à-dire la classification de 2020, les PMA étant classés séparément.

* Pays et territoires qui ne sont pas classés dans les groupes de revenus de la Banque mondiale. Placement estimé sur la Liste.

Note: Les indications PFR, PRITI, PRITS et PRE après les noms de pays se réfèrent aux derniers classements de la Banque mondiale des : PMA; des pays à revenu élevé qui n'ont pas encore satisfait les critères pour sortir de la Liste; et des pays qui ont changé de groupe de revenu depuis la classification 2016 de la Banque mondiale. Pour l'année fiscale 2021 de la Banque mondiale, les seuils en fonction du RNB par habitant calculé selon la méthode Atlas de la Banque mondiale, sur lesquels repose la classification des économies sont les suivants : pays à faible revenu (PFR) USD 1 035 ou moins en 2019; pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (PRITI) entre USD 1 036 et USD 4 045; pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (PRITS) entre USD 4 046 et USD 12 535; pays à revenu élevé (PRE) USD 12 536 ou plus. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD Effective pour la notification des apports de 2021**

(1) La Résolution A/73/L.40/Rev.1, adoptée le 13 décembre 2018, stipule que le Bhoutan sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés le 13 décembre 2023 et que les Iles Salomon et Sao Tomé-et-Principe seront retirés de la catégorie des pays les moins avancés le 13 décembre 2024.

(2) Antigua-et-Barbuda, Palaos et Panama seront retirés de la Liste au 1er janvier 2022, suite à la décision du CAD lors du réexamen triennal de la Liste en 2020 d'un report exceptionnel d'un an de la mise à jour de la liste des pays éligibles à l'APD.

(3) Maurice et Nauru ont dépassé le seuil de haut revenu en 2019. En vertu des règles du CAD relatives à la révision de la Liste, si ces pays se maintiennent au-dessus du seuil de haut revenu jusqu'en 2022, il sera proposé de les retirer de la Liste lors du réexamen de 2023.